

Communiqué (09.06.2016)

Une stratégie globale du MDDI et de l'Administration de la navigation aérienne pour plus de sécurité aérienne (09.06.2016)

En date du 9 juin 2016, François Bausch, ministre du Développement durable et des Infrastructures et John Santurbano, directeur de l'Administration de la navigation aérienne (ANA) ont présenté la Commission du Développement durable, le personnel de l'ANA et la presse sur l'état d'avancement du déploiement de leur stratégie.

Présentée en octobre 2014, la stratégie concerne tous les services de l'ANA, du service Incendie et Sauvetage concerné par la création du CGDIS dans le cadre de la réforme des services de secours au Luxembourg, aux services d'aérodrome impliqués dans la certification, en passant par le plan d'intempéries de MeteoLux.

Les objectifs de cette stratégie visent notamment :

- ✓ A augmenter le niveau de la sécurité aérienne,
- ✓ A gérer l'augmentation de trafic (3 millions de passagers prévus en 2016) avec le développement des compagnies aériennes,
- ✓ A réaliser des investissements dans l'équipement technique,
- ✓ A introduire un système du radar au sol,
- ✓ A garantir la pérennité du statut d'administration de l'ANA,
- ✓ A répondre aux obligations réglementaires et notamment celle de la certification d'aérodrome,
- ✓ A répondre aux obligations européennes dans le cadre du Ciel unique
- ✓ A répondre aux infractions liées au plan de performance,

tout en maîtrisant les coûts pour l'Etat, les contribuables et les compagnies aériennes.

Dans ce contexte, l'attention est actuellement focalisée sur l'évolution du contrôle du trafic aérien et du résultat d'une étude de synergie avec des prestataires européens de service de navigation aérienne.

L'unité du contrôle d'approche et celle de la tour de contrôle sont les deux prestations qui constituent le service du contrôle aérien à Luxembourg. Depuis de nombreuses années, les services de circulation aérienne sont déjà délégués à 80 % à Belgocontrol et MUAC (Maastricht Upper Area Control Centre) pour les niveaux supérieurs à 4500 mètres d'altitude.

L'étude vise à étudier la faisabilité d'une synergie avec la DFS ou Belgocontrol, déjà partenaires dans de nombreux projets et notamment pour la formation des contrôleurs aériens et pour le plan de contingence. Ce rapprochement va dans le sens de la politique européenne du Ciel unique européen qui souhaite supprimer les contraintes générées par

les frontières nationales, ainsi que du bloc FABEC qui réunit les principaux partenaires de navigation aérienne européens pour une meilleure performance et plus de sécurité.

La complexité posée par les frontières aériennes du Luxembourg est particulièrement contraignante et nécessite des coordinations complexes avec les voisins. Le besoin de moderniser les systèmes techniques et la situation monopolistique de certains fournisseurs, conjugués à une nécessité accrue de trouver des compétences et ressources humaines poussent logiquement vers un partenariat.

Le Luxembourg va continuer à exercer sa souveraineté et à garder le contrôle de son espace aérien national. Selon les règles de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), la souveraineté ne peut pas être déléguée, par contre il est possible de désigner des prestataires de services tiers pour l'exécution de responsabilités fonctionnelles. Ceci est actuellement le cas pour les 80% des services dans l'espace aérien déjà délégués.

La coopération pourrait faciliter la maîtrise des coûts par une économie d'échelle pour mieux investir dans les activités d'avenir en vue d'assurer la pérennité de l'ANA et le bon développement de l'aéroport du Luxembourg. Une simplification du secteur d'approche aura également un impact positif sur la réduction du bruit et le bilan carbone.

Les nouvelles opérations « sol » viendront épauler les services ATC (Air Traffic Control) afin d'améliorer le guidage d'aéronefs au niveau de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire (8 parkings avion, ensemble des taxiways et pistes) ceci afin d'assurer une sécurité aéronautique optimale au Findel qui connaît près de 120 jours annuels de brouillard.

Ainsi, cette évolution des services facilitera également les opérations des compagnies aériennes et aura une incidence positive sur le flux du trafic.

Les aspects sociaux sont évidemment pris en considération et tout changement se fera dans le respect des acquis et le respect du statut du fonctionnaire.

Un service de contrôle aérien va continuer à être exercé au Luxembourg.

Communiqué par le ministère du Développement durable et des Infrastructures

Contact :

FRANK Dany

Email : danielle.frank@tp.etat.lu

Tél. : (+352) 247-84406

GSM : (+352) 621 17 33 19